

La Roche-sur-Yon, le 25 mars 2021

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE  
Place Napoléon - BP829  
85021 La Roche-sur-Yon  
Tél. : 02-51-47-46-59

**- PROCES-VERBAL -**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 FÉVRIER 2021  
(En visioconférence)**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 17 heures, il donne lecture des pouvoirs :

- Sophie Montalétang à Anne Aubin-Sicard
- Geneviève Poirier-Coutansais à Maximilien Schnel
- Christophe Blanchard à Bernard Quenault
- Patrick Durand à Pierre Lefebvre
- Myriam Ratier à Béatrice Bichon-Bellamy
- Dominique Guillet à Sébastien Allain
- Aurélie Vieilledent à David Sallé

Il propose la désignation de Monsieur François Caumeau en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire** débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**1. Commissions municipales - Modifications**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la représentation des élus dans les différentes commissions municipales.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**2. Approbation du règlement budgétaire et financier**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 4 du 8 décembre 2020, introduit la mise en place d'un règlement budgétaire et financier (RBF), en vertu des dispositions

prévues à l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Il est proposé au conseil d'approuver les termes de ce règlement.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **3. Budget primitif 2021 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Fongibilité des crédits - Subventions - Provisions - Vote des taux d'imposition 2021 - Etat des effectifs**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) du 8 décembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif 2021 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2021, la mise en place de la nomenclature M57 et les perspectives financières de la Ville à l'horizon 2026.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif (BP) 2021, les subventions 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021, et d'informer que le taux de la taxe d'habitation pour 2021 reste inchangé.

**Claire MAURIAT** : « Vous avez commencé cette présentation en fixant un objectif de la masse salariale dans le contexte de la crise sanitaire et économique. Or, il ne nous semble pas opportun de faire également porter le poids social de cette crise sur les agents municipaux, qui comptent de nombreux contractuels plus ou moins précaires. Concernant la dimension sanitaire de la crise – qui est encore au premier plan – je rappellerai aussi le rôle majeur des agents municipaux de terrain, tels que le personnel de restauration, les ATSEM, les animateurs du périscolaire ou encore le personnel des Ehpad, qui sont soumis à des consignes sanitaires qui ne cessent de se renforcer, et qui contribuent à la lutte contre l'épidémie. S'agissant du renforcement des consignes, nous avons d'ailleurs appris ce matin-même que les nouvelles consignes de l'Education nationale interdisaient aux élèves de porter des masques « faits maison ». Or, comme les masques qui avaient été fournis par la Ville sont justement des masques dits « faits maison » ou de niveau 1, j'aimerais savoir si vous avez prévu de budgétiser une nouvelle dotation de masques pour les élèves des écoles publiques ? »

**Stéphane IBARRA** : « Avant d'aborder le budget, je souhaiterais simplement renouveler notre demande de pouvoir disposer bien plus tôt des documents préparatoires de séance, car le respect du délai légal pour adresser les documents des Conseils municipaux est loin d'être suffisant pour nous permettre de faire un travail de qualité. Les conseillers de la majorité – comme ceux des minorités – ont en effet besoin de pouvoir appréhender en détail les dossiers qui sont soumis à leur vote, et qui représentent parfois plusieurs centaines de pages. Cela est d'autant plus nécessaire en ce début de mandat lorsque l'assemblée vient d'être nommée, les nouveaux conseillers doivent découvrir des dispositifs, parfois complexes et volumineux.

Le temps démocratique n'est jamais du temps perdu, car il permet de confronter la décision publique aux différentes réalités de notre ville. Par conséquent, nous vous remercions par avance, Monsieur le Maire, de bien vouloir prendre en compte cette demande de délai supplémentaire pour les prochains Conseils municipaux, en avançant si possible les dates de mise à disposition des documents de séance bien en amont des commissions.

Concernant cette délibération, nous avons donc examiné le premier budget de votre nouveau mandat. Le budget étant l'outil fonctionnel de mise en œuvre d'une orientation politique, c'est sans surprise – dans cette assemblée comme dans les autres – que nous voterons contre. Cela étant, nous voterons également contre pour trois autres raisons.

Tout d'abord, comme je viens de l'exprimer, la première de ces raisons est que nous portons un programme politique différent – c'est la démocratie. Pour nous, les urgences sont avant tout environnementales, démocratiques et sociales. Or, nous ne trouvons pas suffisamment d'ambitions sur ces trois sujets dans votre proposition de budget. Voici quelques exemples de ce qui pourrait être fait à La Roche-sur-Yon, et qui est déjà engagé ailleurs.

Adopter par exemple une politique volontariste de transition énergétique, en fléchissant une part significative des moyens dont nous disposons chaque année sur le budget d'investissement. Ce serait d'ailleurs l'occasion de le faire à travers une grande convention citoyenne, qui, à partir des états des lieux fournis par les services mêmes de la mairie pourrait fixer des objectifs à l'échelle du mandat. Ces objectifs pourraient d'ailleurs être associés à un PPI spécial « transition énergétique », qui lui serait dédié. Une autre idée serait de libérer de l'énergie et de la créativité en faisant confiance à l'expertise des Yonnaises et des Yonnais à travers un budget participatif d'investissement, comme cela se fait par exemple à Rennes ou à Angers. Ce budget participatif permettrait à la fois de décider ensemble de l'avenir et de renouer avec la citoyenneté, dont nous avons fortement besoin en ce moment. Enfin, l'urgence sociale qui était déjà présente et qui s'accroît aujourd'hui avec la crise actuelle, devrait aussi se concrétiser très fortement dès ce premier budget, par exemple en programmant dès cette année de nouvelles épiceries solidaires, ou en déménageant la banque alimentaire dont les locaux sont devenus exigus et vétustes, et donc inadaptés. Vous pourriez aussi débiter la concrétisation de solutions d'hébergement d'urgence, qui soient réellement dimensionnées aux besoins de notre ville. En résumé, nos priorités ne sont pas les mêmes, et c'est une première raison pour laquelle nous voterons contre ce budget.

Deuxièmement, ce budget nous semble trop déconnecté du contexte de la crise sanitaire, économique et sociale. En effet, même s'il faut de la prudence sur certaines recettes, la ville de La Roche-sur-Yon ne semble pas du tout préparée à un plan de relance, alors qu'il s'agit de l'action prioritaire autour de laquelle tous les budgets sont construits à tous les échelons – que ce soit celui de l'Etat ou du Département, en passant par la Région – chacun bien entendu dans son champ de compétences. Par exemple, on ne trouve même pas *a minima* de provisions pour des dépenses exceptionnelles. Cela signifie qu'au moment où tout le monde anticipe et prépare la reprise d'activité, La Roche-sur-Yon ne fera que la subir, faute de l'avoir pensée en amont en temps voulu avec les acteurs concernés. Il nous faudra alors panser les plaies en urgence, et fur et à mesure, en arbitrant sur des moyens qui étaient au départ prévus pour d'autres actions.

Troisièmement enfin, ce budget n'est pas conforme aux orientations budgétaires que vous nous avez présentées au mois de décembre dernier. Lors du DOB, vous reconnaissiez que la situation financière de la Ville était dégradée et qu'elle devait être corrigée avant que cela ne devienne trop critique. Pour la corriger avec les recettes connues, nous avons parlé de la maîtrise des dépenses et de la baisse des investissements. Or, si l'on compare ce budget avec le BP 2020, et que l'on isole les dépenses réelles de fonctionnement, qui contribuent à l'épargne, nous constatons que celles-ci progressent encore de 1.3 million d'euros. Il est donc probable que notre endettement progresse encore cette année, et ce malgré la baisse de 5 millions d'euros des dépenses d'équipement et d'investissement, qui passent ainsi de 29 à 24 millions d'euros, ce qui représente la première conséquence de notre situation financière dégradée.

L'autre divergence avec le DOB concerne l'endettement. Au mois de décembre, vous nous présentiez un endettement qui était déjà conséquent au 1<sup>er</sup> novembre 2020, et qui se situait juste en-dessous de 90 millions d'euros. Lors de la présentation de ce budget, nous avons franchi la barre des 90 millions d'euros, avec un endettement de 91.9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Lors du DOB, vous nous présentiez l'année 2021 comme étant le pic de l'endettement dans vos graphiques et dans vos projections. Aujourd'hui, et comme cela avait été dit pendant le DOB, Madame Durand nous parle d'un endettement de 6.99 années à l'horizon 2026. Or, vous avez juste omis de dire la petite phrase qui suivait « si les hypothèses retenues et validées sont respectées », ce qui signifie que notre stock de dette risque encore de progresser en 2021. Pourtant, lors du dernier mandat sur la période 2015-2020, les autres communes, et notamment celles de notre strate, ont maîtrisé un minimum leur endettement à l'inverse de La Roche-sur-Yon. D'ailleurs, certaines se sont même désendettées, comme le montre l'évolution de la moyenne de la strate sur la période. On peut même regarder localement, sans aller très loin puisque des villes telles que Laval ou Cholet se sont fortement désendettées. Or, il n'y a rien de tout cela à La Roche-sur-Yon.

Nous abordons donc les six prochaines années fragilisés, et vous n'agissez pas. J'espère me tromper, mais l'endettement de l'Etat, qui a très fortement progressé au cours de la crise pour soutenir l'économie, risque pourtant de peser lourd à court terme sur les dotations et participations aux collectivités locales. Cela risque de nous projeter brutalement dans une situation périlleuse, tant vous

avez détruit les marges de manœuvre financières de notre ville. Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre cette proposition de budget. »

**Martine CHANTECAILLE** : « J'interviendrai au nom de mon groupe sur la question des subventions aux associations. Nous sommes d'abord satisfaits de voir que vous avez maintenu leur financement global, tant les associations jouent un rôle essentiel pour l'épanouissement individuel et la cohésion sociale. Elles ont aussi un rôle économique important, puisqu'elles emploient plus de 1.8 million de salariés en France. Aussi, le fait de les préserver aujourd'hui leur permettra demain d'être un partenaire essentiel pour la relance post-Codiv-19. C'est pourquoi, pour nous, ce soutien ne doit jamais être une variable d'ajustement budgétaire.

Au-delà du montant global, notre vote porte sur des subventions précises, dont les montants peuvent parfois varier de manière importante selon les années. Parfois, ces variations sont facilement compréhensibles. Par exemple, il y a des événements culturels ou sportifs qui n'ont pas lieu tous les ans, mais ce n'est pas toujours le cas. Pour ne citer que quelques exemples, nous nous interrogeons notamment sur les raisons qui vous ont conduit à augmenter de 125 % le montant du Comité des écoles catholiques yonnaises depuis 2014. Pourriez-vous nous indiquer à quel intérêt général correspond la somme importante de 55 000 euros, qui représente l'essentiel des subventions pour l'éducation ? A l'inverse, d'autres associations voient leur montant diminuer. C'est par exemple le cas de l'AEIN, qui est passé de 64 817 euros au BP 2015 à 42 500 euros au BP 2020.

De manière générale, si nous voyons bien les montants accordés dans les documents que vous nous présentez – parfois tardivement, comme l'a dit Monsieur Ibarra –, nous n'avons pas connaissance de tous les éléments pouvant les justifier, comme nous n'avons pas connaissance non plus des dossiers que vous n'avez pas jugé bon de retenir. C'est pourquoi nous souhaiterions, afin de pouvoir voter de manière informée et éclairée, qu'une commission spécifique sur les subventions soit créée. Cela nous permettrait d'avoir accès à l'ensemble des dossiers. »

**Guy BATIOU** : « Comme je partage beaucoup de choses qui viennent d'être dites, en particulier les interrogations de Madame Chantecaille, je rappellerai simplement que ce budget reflète la poursuite de votre politique antérieure, dont nous avons été critiques, notamment en matière de cohérence vis-à-vis de l'urgence écologique. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ces sujets au fur et à mesure des délibérations futures, que ce soit à ce Conseil municipal ou au Conseil d'Agglomération. Pour nous, la cohérence des politiques vis-à-vis de l'urgence à laquelle nous sommes confrontée n'est pas présente.

Comme tous les ans, je reste toujours interrogatif sur les sommes très importantes allouées aux sports ou à certains d'entre eux, ainsi qu'à la variabilité des subventions, alors que certains éducateurs se trouvent dans des situations difficiles. Je n'insisterai donc pas sur ce sujet.

D'autre part, vous avez également parlé de prudence dans la gestion de ce budget, sachant que le contexte dans lequel nous nous trouvons actuellement augure de situations très difficiles à venir et que certaines familles s'attendent à avoir des difficultés financières importantes. D'ailleurs, la date des expulsions vient d'être repoussée au mois de juin. Nous voyons aussi la détresse des étudiants de plus en plus nombreux à faire la queue pour se nourrir et pour trouver des produits de première nécessité, sans oublier qu'il y a de plus en plus de situations inquiétantes dans les relations familiales. Dans ce cadre, et comme l'a soulevé Madame Chantecaille, nous voyons la variabilité des subventions en direction de certaines associations, puisque certaines d'entre elles ne perçoivent même plus d'aides. Aussi, ne serait-il pas intéressant d'anticiper dès maintenant un partenariat général avec ces associations pour aborder de manière collégiale les difficultés auxquelles beaucoup d'entre nous seront confrontés dans la commune, plutôt que d'avoir des subventions pour telle ou telle association ? Bref, avoir une approche collégiale avec l'ensemble de ces associations, car nous savons que nous serons bientôt confrontés à des difficultés majeures. Voilà pour les principaux points, sachant que nous reviendrons sur d'autres sujets au cours des prochaines délibérations. »

**Sylvie DURAND** : « Je commencerai par répondre à Madame Mauriat. Je suis bien évidemment d'accord avec vous, il ne s'agit pas uniquement d'une crise sanitaire et économique, il s'agit aussi d'une

crise sociale. Bien entendu, il n'est pas question de faire peser cette crise sur le personnel communal. D'ailleurs, lorsque nous parlons de maîtrise de la masse salariale, ce n'est pas du tout dans ce sens qu'il faut l'entendre. Au contraire, nous avons déjà mis en place beaucoup de mesures dans l'intérêt des personnels et nous continuons d'y veiller. J'y veille même personnellement.

Concernant les questions de Monsieur Ibarra, il est évident que nous ne pouvons pas être d'accord, puisque nous ne portons pas le même projet politique. Je ne reviendrai donc pas sur les différences qui nous opposent. Tout d'abord, vous dites que nous n'avons prévu aucune dépense exceptionnelle. Or, je rappelle que nous sommes passés à la norme M57, et qu'il s'agit dorénavant de la fongibilité des crédits. Nous les avons estimés à hauteur de 7.5 %, pour apporter justement la souplesse nécessaire. S'agissant de l'endettement, vous devriez vraiment comparer le DOB avec le budget présenté aujourd'hui. Lors du DOB, nous avons dit que nous lèverions un emprunt de 5 millions d'euros si nécessaire. Finalement, nous n'avons levé que 3 millions d'euros. Je vous invite donc à revoir et à recomparer le DOB et le budget qui vient de vous être présenté.

En ce qui concerne les subventions, je rappellerai à Madame Chantecaille qu'elles ont augmenté. Là aussi, il faut donc bien lire ce qui est indiqué dans les documents. Quant aux difficultés financières à venir, nous en sommes bien entendu conscients. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce budget a été établi avec la plus grande prudence. Nous resterons donc vigilants pour voir s'il s'avère nécessaire de prendre de nouvelles mesures face à cette crise sanitaire, économique et sociale. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je voulais répondre à Monsieur Ibarra qui nous interpellait sur la question écologique, et notamment sur la convention citoyenne Climat, sur laquelle j'ai déjà eu l'occasion de répondre lors des séances précédentes. Je rappelle que cette convention citoyenne a déjà eu lieu à l'Agglomération lorsque nous avons élaboré le projet de Plan Climat Air Energies Territoriales (PCAET), puisque nous avons travaillé avec les habitants du territoire et que près de 300 participants ont participé à ces ateliers. Or, il me semble que la technique qui a été utilisée à cette occasion s'apparente à ce que l'on pourrait considérer comme une convention citoyenne pour le climat.

Par ailleurs, si vous aviez une lecture analytique de ce budget et que vous regardiez l'ensemble des investissements qui contribuent à la transition écologique et énergétique secteur par secteur, vous constaterez que près de 45 % sont consacrés à ce volet, ce qui signifie que notre ambition est particulièrement forte et marquée. Enfin, nous ne vous avons pas attendu pour travailler sur la question de la transition énergétique, puisque ce sujet a même été la première grande ambition du mandat précédent. Je rappelle en effet que nous avons réalisé un énorme audit de l'ensemble du patrimoine bâti municipal en 2015, et que celui-ci révélait un taux de vétusté de l'ordre de 70 % nécessitant quelque 82 millions d'euros d'investissements. Le premier mandat a d'ailleurs été l'occasion d'engager d'ores et déjà 66 millions d'euros d'investissements, soit une augmentation de 233 % par rapport à ce qui avait été engagé entre 2008 et 2014.

Bref, nous continuons donc dans cette lignée ambitieuse sur le volet de la transition énergétique et écologique, grâce notamment à l'opération de requalification des écoles Montjoie et Laënnec, ou encore l'opération de requalification de la salle omnisports, qui figurent dans ce budget, sans oublier l'investissement consacré à la rénovation de l'éclairage public. »

**Malik ABDALLAH** : « Je voudrais simplement revenir sur un élément de l'intervention de Monsieur Ibarra. Vous nous avez interpellés en début de mandat sur des politiques que nous aurions pu mettre en place, et avez notamment cité deux axes assez intéressants sur lesquels je vous rejoins totalement. Il s'agit d'une part de la banque alimentaire et d'autre part de l'hébergement d'urgence.

Je pense que vous ne devez pas souvent vous promener dans la banque alimentaire, et que vous ne devez pas côtoyer les bailleurs sociaux ainsi que les spécialistes de l'hébergement d'urgence, puisque nous sommes justement en contact avec eux depuis maintenant deux ans, et que le déménagement de la banque alimentaire sera accompagné par la Ville. Nous sommes d'ailleurs très fiers de pouvoir accompagner un acteur extrêmement important sur notre territoire. Concernant l'hébergement d'urgence, je rappelle que la Ville met déjà des locaux à disposition pour accueillir les SDF, à la fois dans le stade Henri Desgranges et au Bourg-sous-La Roche. Nous aurons d'ailleurs d'autres projets sur l'année 2021, notamment avec Vendée logement et avec ADP Aria, pour créer non seulement des

logements d'hébergement d'urgence, mais aussi pour créer des logements d'urgence de familles, puisque l'Agglomération attribuera une subvention exceptionnelle à Oryon pour ce projet. Enfin, je rappelle que nous travaillons également en direction des personnes porteuses de handicap et atteintes de trisomie 21, pour lesquelles nous prévoyons de réaliser un projet en centre-ville et en périphérie. Je vous remercie donc, Monsieur Ibarra, d'avoir souligné ces deux axes extrêmement importants sur lesquels nous allons travailler tout au long de cette année 2021. »

**Sylvie DURAND** : « J'aimerais compléter mon propos en revenant sur la manière dont nous attribuons les subventions aux associations. Les associations nous transmettent leurs dossiers, que nous étudions ensuite en regardant à la fois leur trésorerie, leurs besoins et leurs projets. C'est donc uniquement grâce à ces données que nous attribuons les subventions, ce qui signifie que nous n'en n'attribuons pas pour financer de la trésorerie. »

**Monsieur le Maire** : « Merci pour ces explications. Concernant l'AEIN dont parlait Madame Chantecaille, les fonds qui ont été attribués sur l'année 2020 n'ont pas forcément été dépensés, puisque cette association n'a pas pu se déplacer pour rencontrer nos villes jumelles. C'est pour cette raison que nous avons ajusté cette subvention. »

Monsieur Ibarra, Madame Mauriat, il existe plusieurs manières de soutenir à la fois les activités, la population et l'emploi dans une ville. En ce qui nous concerne, nous avons choisi d'investir depuis 2014. Cet investissement nous a permis de générer de l'emploi, et d'accompagner les entreprises dans la baisse du chômage qui fut extrêmement conséquente lors du mandat précédent. C'est effectivement une question que l'on peut se poser dans une période extrêmement difficile, et à l'issue de laquelle bon nombre de salariés risquent de se retrouver sans emploi. Devons-nous diminuer les investissements, auquel cas cela ne ferait qu'augmenter le chômage ? Nous avons décidé de faire le contraire et de continuer à investir pour aller toujours de l'avant. Nous voulons continuer de donner à cette ville les moyens de son développement, et surtout les outils nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants. Nous allons donc continuer d'investir car nous considérons qu'il s'agit du meilleur vecteur pour soutenir l'emploi.

J'aimerais par ailleurs revenir sur le budget participatif, qui existait déjà lors du précédent mandat, comme il existait auparavant. Sachez que nous réunissons justement les assises de quartier pour que les habitants décident eux-mêmes s'il est nécessaire d'avoir un budget participatif ou non.

Monsieur Batiot dit que nous sommes dans la continuité des années précédentes. Heureusement. C'est d'ailleurs cette continuité qui a été validée par les Yonnais lors des dernières élections municipales de 2020. Nous allons donc continuer sur la lancée de 2014, malgré la crise sanitaire, d'autant que nous avons prouvé qu'il était possible de tenir notre budget. Notre volonté est d'avoir une ville qui s'occupe toujours plus de ses habitants, et chacun a sa manière de faire.

S'agissant des écoles catholiques enfin, l'augmentation décrite par Madame Chantecaille s'inscrit tout simplement dans le respect des conventions voulues à l'époque par Jacques Auxiette, et qui ont été revues en 2015. Ni plus ni moins. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Concernant le versement des subventions, j'entends bien que vous prenez en compte la trésorerie des associations, ainsi que leurs besoins et leurs projets. Cela étant, nous vous demandons simplement d'avoir accès à ces éléments en créant une commission spécifique, de sorte à ne pas recevoir un tableau incomplet quelques jours avant le Conseil municipal. »

**Monsieur le Maire** : « Madame Chantecaille, il y a une majorité et une opposition. La majorité instruit les dossiers et fait des propositions, et vous avez bien entendu votre mot à dire pendant les commissions sur les éléments qu'elle propose. C'est le principe démocratique. »

**Martine CHANTECAILLE** : « J'entends bien que la majorité fasse des choix et que ce soit elle qui décide. Néanmoins la minorité a aussi le droit de voter de manière éclairée. Concernant l'AEIN, et même s'il faut bien entendu tenir compte de la Covid-19, il n'empêche que la subvention ne cesse de diminuer depuis 2015. Par conséquent, je reformule le souhait d'avoir accès à des documents beaucoup plus complets et beaucoup plus précis. »

**Monsieur le Maire** : « Nous continuerons de travailler sur les dossiers et à vous les présenter. Libre à vous d'accepter ou non notre proposition. »

**Romain BOSSIS** : « Je souhaitais réagir par rapport à ce que vous venez de dire. Vous nous rappelez que les délais sont respectés mais je rappelle qu'il s'agit d'un minimum légal. Lorsque nous recevons les documents de séance cinq jours avant le vote et que nous avons 700 pages à lire, ce ne sont pas des conditions satisfaisantes pour permettre un débat démocratique satisfaisant. Or, le Conseil municipal est un lieu de débat. J'aimerais donc moi aussi que la demande de Monsieur Ibarra puisse être mise en œuvre pour les prochains Conseils municipaux. »

**Guy BATIOU** : « J'aimerais revenir sur l'urgence qui risque de se présenter pour les personnes en difficultés. Serait-il possible d'avoir un tour de table avec l'ensemble des associations concernées, pour que les subventions allouées le soient de façon ciblée et efficace ? Concernant la convention Climat, nous en avons déjà parlé en Conseil d'Agglomération. Nous savons qu'un conseil de citoyens est capable de faire des propositions extrêmement précises et extrêmement concrètes. C'est pour cette raison que nous vous sollicitons. »

**Monsieur le Maire** : « Merci à toutes et à tous. Nous avons bien compris que vous vous absteniez ou que vous voterez contre ce budget, ce qui est somme toute rassurant à la fois pour vous et pour nous, ainsi que pour l'ensemble des Yonnais, puisque cela ne fait que confirmer le vote des élections de l'année 2020. »

**Le conseil,**

**ADOpte le Budget Primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes**

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**APPROUVE la situation des autorisations de programmes et crédits de paiement**

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**APPROUVE la fongibilité des crédits telle que présentée**

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**8 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**2 abstentions** : Guy Batiot, Claire Mauriat.

**APPROUVE la liste des subventions**

*Question adoptée à la majorité par 12 voix pour.*

**7 voix contre** : Stéphane, Ibarra, Nicolas Hélyary, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, Aurélie Vieilledent

**Ne prennent pas part au vote** : Luc Bouard, Anne Aubin-Sicard, Malik Abdallah, Bernard Quenault, Sébastien Allain, Nathalie Gosselin, Frédérique Pépin, Maximilien Schnel, Françoise Raynaud, Sophie Montalétang, Myriam Ratier, Jacques Besseau, Patricia Lejeune, Laurence Gillaizeau, Aurore Barreau, Philippe Porté, Béatrice Bichon-Bellamy, David Guillet, Michèle Jossier, Amboise Gasnet, Aurélien Roho, Jean-Pierre Leloup, Geneviève Poirier-Coutansais, Martine Chantecaille, Florence Lemaire, David Sallé.

**APPROUVE** la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargne temps

*Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.*

**8 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**ADOPTE** les taux suivants pour 2021 concernant les deux taxes directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,69 %

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**INFORME** que le taux de taxe d'habitation est figé au taux voté en 2019, soit 23,85 % pour 2021

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**APPROUVE** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2021

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

#### **4. Mise à jour de la liste des immobilisations amortissables et fixation de leur durée d'amortissement**

**Rapporteur** : Sylvie DURAND

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 4 du 8 décembre 2020, introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations.

*Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.*

**8 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

**2 abstentions** : Guy Batiot, Claire Mauriat.

#### **5. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des représentants de la commune de La Roche-sur-Yon**

**Rapporteur** : Sylvie DURAND

Il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour la durée du mandat

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*



## **6. Demande de fonds de concours auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Le Pacte fiscal et financier 2015-2020 de La Roche-sur-Yon Agglomération prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Par délibération du 3 avril 2018, La Roche-sur-Yon Agglomération a attribué une subvention de 700 000 euros au titre de l'enveloppe fonds de concours 2015 -2020, pour la construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Du fait de la crise sanitaire, cette dernière opération n'a pu être mise en œuvre selon le calendrier envisagé.

Aussi, la ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du solde de son enveloppe 2015-2020, souhaite rediriger ce fonds de concours de 700 000 euros sur l'opération de requalification du quartier des Halles.

**Guy BATIOU** : « Plusieurs questions se posent au sujet de cette délibération. Vous mentionnez une des délibérations de l'Agglomération du 13 décembre 2016. Si après lecture le montant inscrit est bien le même, à savoir 10 953 000 euros H.T. pour la requalification des Halles, nous notons cependant des modifications importantes si l'on compare les deux tableaux. Par exemple, la subvention de l'Etat de 100 000 euros a disparu. S'agit-il d'un oubli, et si tel n'est pas le cas pourquoi a-t-elle disparu ?

S'agissant de l'abondement de 700 000 euros, les questions sont nombreuses concernant à la fois l'Hôtel-de-ville et les Halles. Il est écrit : « cela permet de diminuer l'emprunt et l'autofinancement », mais cela se fait au prix d'un petit jeu de transfert d'un fonds de concours dédié à l'Hôtel-de-ville vers les Halles. Il est également indiqué dans la délibération que « le remboursement de 50 % de ce premier fonds de concours est destiné à l'opération de l'Hôtel-de-ville car ces travaux n'ont pas commencé ». Au final, cela signifie donc que la diminution d'emprunt et de l'autofinancement concerne uniquement ce projet. En revanche, nous retrouvons bien les 350 000 euros dans les finances de la Ville, plus les 100 000 euros de subventions de l'Etat, ce qui représente bien un financement supplémentaire de 450 000 euros.

Comme vous l'avez dit dans la presse, Monsieur le Maire, les retards et les interrogations sont nombreux au sujet des Halles. Comme nous commençons à voir ici des transferts de fonds vers ce projet, faut-il craindre d'autres délibérations de ce type ? N'y a-t-il pas un danger d'inflation des coûts, ce que nous craignons depuis déjà quelque temps ? Enfin, si le fonds de concours destiné à l'Hôtel-de-ville est redirigé – sachant que 50 % sont déjà remboursés –, cela remet-il en cause le montage financier de ce projet et jusqu'où, et dans quelle mesure ce projet sera-t-il modifié ou remis en cause par ces mouvements de fonds ? »

**Nicolas HELARY** : « J'adresse tout d'abord mes remerciements à l'ensemble des habitants de l'Agglomération, qui concourent aujourd'hui à refouler à hauteur de 700 000 euros le déficit et les erreurs de gestion de la majorité municipale de La Roche-sur-Yon dans ce chantier des Halles.

Nous savions déjà que ce chantier avait mis en difficulté bon nombre de commerçants et que les délais n'étaient pas tenus. Aujourd'hui, nous découvrons à l'occasion de cette délibération, et de la délibération que nous verrons tout à l'heure concernant les avenants aux marchés, que le budget explose. Si le borbier physique des Halles se résorbe fort heureusement avec l'avancée des travaux, nous voyons bien que le borbier financier, lui, continue. Les Halles deviennent au fil du temps un tonneau des Danaïdes budgétaire, que les Yonnais et les Yonnaises, et maintenant même les habitants et les habitantes de l'Agglomération, remplissent sans fin de leurs deniers, avec un dépassement budgétaire de plus de 3 millions d'euros à ce stade, pour un budget initial de 17 millions d'euros. Et il y a fort à parier que ce n'est pas encore fini.

Certes, il faut bien entendu continuer les travaux pour qu'ils se terminent aussi vite que possible. D'ailleurs, nous espérons que vos déclarations optimistes concernant la solidité de la dalle lors de la démolition du carrefour Fuzz'Yon U Express se vérifieront et, oui, il faudra aller chercher des responsabilités auprès du maître d'œuvre sans aucun doute. Cependant, et afin que ce type d'erreur ne se reproduise plus sur d'autres chantiers, il faudra chercher toutes les responsabilités de cette mauvaise conduite des

travaux, y compris les responsabilités politiques, car le manque de préparation et la précipitation avec laquelle ces travaux ont été initiés sont d'abord et avant tout une responsabilité politique que vous portez. Il y aura en effet 3 millions d'euros de dépassement au minimum. Imaginez un peu ce que nous aurions pu faire avec. C'est donc pour dénoncer votre mauvaise gestion que nous ne voterons pas cette délibération, et que nous ne voterons pas non plus la délibération n° 15 concernant les avenants du chantier. »

**Monsieur le Maire** : « Cela me ravit plutôt. Concernant les 100 000 euros de l'Etat, je pense en effet que cette somme a été fondue avec le reste. Pour ce qui est des autres questions, je donne la parole à Madame Durand. »

**Sylvie DURAND** : « Ces 100 000 euros versés par l'Etat ont effectivement été redirigés vers une autre opération. S'agissant de la délibération, je voudrais quand même remettre les choses dans leur contexte, puisque nous aurions perdu ces 700 000 euros si nous ne les avions pas dirigés vers la requalification du quartier des Halles. Je rappelle en effet qu'il s'agissait des fonds de concours et que ceux-ci se terminaient. Nous avons donc décidé de redistribuer cette somme vers cette opération, puisque celle de l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération n'avait pas pu démarrer.

Concernant l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération, il y aura bien entendu de nouveaux fonds de concours lors de la mandature. Nous irons donc chercher ces fonds pour financer cette opération. »

**Monsieur le Maire** : « Merci beaucoup Monsieur Batiot pour vos questions. Quant à Monsieur Héлары, ce qui est excessif ne vaut rien, comme d'habitude. Par conséquent, apprenez à parler avec peut-être un peu moins de passion et avec un peu plus de calme. Vous verrez alors que les choses iront beaucoup mieux. Vous faites beaucoup de bruit avec votre bouche et avec des éléments de langage extrêmement vexants, et cela ne sert à rien. Soyez simplement factuel, nous y verrons beaucoup plus clair. D'autre part, je ne suis pas choqué que vous ne votiez pas la délibération n° 15. C'est même tout à fait normal, puisque vous vous opposez à ce projet comme le faisaient vos prédécesseurs. Malgré tout, ce projet rencontre un certain succès auprès de la population et je m'en félicite. Je vous invite d'ailleurs à aller voir les commerçants pour leur parler, et vous verrez qu'ils ont ravis de ce projet. Ils ont simplement envie, comme nous tous, que les travaux se terminent au plus vite. Enfin, vous parlez de responsabilités politiques, il est évident que nous les assumons et que nous les assumons devant nos électeurs. Quant à vous, c'est votre première élection et je comprends qu'il peut vous paraître bizarre de les assumer. Bref, nul n'est besoin d'être caustique et vexant pour présenter une réponse à une délibération. Essayez d'être factuel, tout le monde s'en portera beaucoup mieux. »

**Martine CHANTECAILLE** : « J'ai trouvé que le ton de l'intervention de Monsieur Héлары était tout à fait serein. »

**Monsieur le Maire** : « Bien entendu et c'est normal. Vous trouvez ce ton serein et c'est très bien. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Si vous me permettez de terminer en une phrase. Dire de la minorité qu'elle fait du bruit avec sa bouche est insultant. »

**Monsieur le Maire** : « C'était peut-être maladroit, j'en conviens. Cela étant, c'est dit. Je vous propose à présent de passer au vote. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**10 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Héлары, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.

## **7. Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021**

**Rapporteur** : Sylvie DURAND

Depuis 2016, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est l'un des principaux dispositifs de financement de l'Etat pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a décidé de doter d'un

milliard d'euros supplémentaire la DSIL pour des projets relatifs à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics, lutte contre l'artificialisation des sols, réhabilitation de friches, ...).

Aussi, et suite à des échanges avec la préfecture de la Vendée qui pilote le dispositif, et avec La Roche-sur-Yon Agglomération qui assure la concertation intercommunale, il est proposé de soumettre en 2021 deux dossiers de demande de subvention pour la requalification de la salle omnisport et la rénovation énergétique des groupes scolaires Montjoie et Laënnec. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces deux demandes de subvention.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **8. Groupement de commandes pour une mission de conseil en assurances - Autorisation de signature de la convention**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Le marché de conseil en assurances arrivant à échéance le 20 mars 2021, il est proposé au Conseil municipal d'une part la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, la ville de La Roche-sur-Yon, le CCAS de La Roche-sur-Yon ainsi que la commune de Nesmy et, d'autre part, la signature de la convention correspondante.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **9. Réalisation d'enquêtes, expertises de stationnement et de mobilité sur le territoire - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Dans le but de réaliser des enquêtes, des expertises de stationnement et de mobilité sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon, et de permettre à la ville de la Roche-sur-Yon et à La Roche-Sur-Yon Agglomération de disposer d'outils de connaissance et de mesure leur permettant d'éclairer leurs choix en matière de politique de mobilité, de réglementation et d'investissement du stationnement sur voirie et hors voirie (en ouvrage ou en surface), il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations.

**Guy BATIOU** : « J'avais dit tout à l'heure que nous interviendrions sur d'autres délibérations pour ce problème de globalité et de cohérence. Il est ici question d'enquêtes, d'aide à la décision et de choix éclairés. Pourquoi pas ? Tout cela paraît même extrêmement utile pour traiter ces questions de mobilités et de stationnement. J'en suis donc tout à fait d'accord, d'autant que la maîtrise de ces sujets est très difficile. Cependant, au service de quoi et dans quels projets ces enquêtes s'inscriront-elles ? S'il s'agit uniquement d'observer le stationnement et d'enquêter ponctuellement, nous ne répondrons pas aux enjeux majeurs de la mobilité future et nous continuerons simplement d'accompagner l'existant, sans pour autant engager la révolution radicale que cette situation exige. Nous en avons déjà parlé de nombreuses fois. Il est en effet différent de gérer et de prolonger la situation actuelle en l'améliorant à la marge, et de lancer la politique très volontariste qu'exige l'évolution de nos modes de transports. Dès lors, l'objet et l'orientation des enquêtes sont complètement différents selon qu'ils soient inscrits dans un projet ou non. Les enquêtes de mobilités, et surtout les missions d'ingénierie, sont donc essentielles si l'on constitue ce projet.

Aussi, quelle est votre vision à travers ces enquêtes, et que chercheront-elles à démontrer ou à accompagner ? Si la vision consiste, comme le contournement Nord, à privilégier le tout-voiture sans anticiper ni organiser la fréquentation des vélos, des cyclistes et des transports en commun, dans ce cas pourquoi des études n'ont-elles pas été menées avant, comme nous vous l'avions demandé ? Bref, tout cela augure mal de la future mobilité qui sera mise en place.

Ces missions sont-elles uniquement là pour accompagner la politique en cours ? De même, ces enquêtes interrogeront-elles sur la pertinence et la cohérence de projets tels que le contournement Sud,

ou les aménagements prévus dans les grands travaux d'urbanisme – comme par exemple la Vigne aux Roses ? Par ailleurs, se pencheront-elles sur toutes les actions à mener pour que puisse se mettre en place un transport public gratuit et performant, dont l'utilité sociale et écologique apparaît de plus en plus importante dans les collectivités comparables ? En effet, mettre en place un transport gratuit ne se fait pas du jour au lendemain, et cela nécessite tout un tas d'actions pour le rendre efficace et effectif. Enfin, quelle sera la place dans ces enquêtes des experts d'usage que sont les associations des usagers de transport, de marche et de vélo, qui ont quand même été relativement écoutés dans les projets récents ? »

**Sylvie DURAND** : « Les enquêtes de stationnement permettront de mesurer le taux d'occupation des véhicules, ainsi que leur taux de rotation, et serviront à connaître la provenance des automobilistes à travers leur origine de départ et leur destination. Elles auront lieu sur des secteurs identifiés au préalable, tels que Clémenceau ou Salengro, et concerneront également les nouvelles lignes de bus. Enfin, l'objectif consiste aussi à avoir une enquête annuelle sur le stationnement et la mobilité du centre-ville élargi, ce qui permettra ensuite de nourrir notre observatoire. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je rappelle que ce n'est pas la première fois que nous avons ce type de délibération, puisque nous avons déjà réalisé ce genre d'enquêtes lors du précédent mandat. Ces enquêtes nous avaient notamment permis de prendre des décisions pour l'élaboration du Plan global de déplacement (PGD), d'une part, en 2015, et du schéma directeur de cheminements doux, d'autre part, en 2017. »

**Guy BATIOU** : « Je suis parfaitement d'accord avec les réponses de Madame Durand, puisque ces enquêtes sont indispensables. En revanche, lorsque Madame Aubin-Sicard indique que ce type d'enquête a déjà été menée lors du mandat précédent, nous voyons bien qu'elles n'ont mené nulle part, car il n'existait aucun projet derrière qui permettait par exemple de traverser la route de Nantes. Or, nous savons que les voies en site propre sont l'avenir. De fait, je vous demande encore une fois s'il existe des projets pour lesquels ces enquêtes permettront d'apporter des choses. »

**Question adoptée à la majorité par 43 voix pour.**  
**2 voix contre : Guy Batiot, Claire Mauriat.**

#### **10. Travaux d'entretien et d'amélioration des sols sportifs pour les terrains de football et de rugby - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

La ville de La Roche-sur-Yon et certaines communes de l'agglomération ont des besoins similaires en matière de travaux d'entretien des sols sportifs sur les terrains de football et de rugby de leur territoire. Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes pour une durée illimitée, le besoin étant répétitif.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

#### **11. Traitement préventif et curatif contre les rongeurs, insectes et rampants hors réseaux de l'Agglomération - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CCAS de La Roche-sur-Yon et huit communes de l'Agglomération pour des prestations préventives et curatives des espèces nuisibles.

En effet, chaque entité a des besoins en matière de prestations d'hygiène et de salubrité, l'objectif étant de mutualiser la procédure, de rationaliser le coût de gestion, et d'améliorer l'efficacité économique des prestations.

**Guy BATIOU** : « Nous avons vu dans la presse qu'il y avait des divergences avec certains groupements. Qu'en est-il réellement et cela remet-il en cause les groupements d'achats en question ? »

**Monsieur le Maire** : « Non. Il arrive parfois qu'il y ait des hauts et des bas, et il suffit alors de faire quelques calages. Pour autant, cela ne remet absolument pas en cause ces groupements. Je vous propose de passer au vote. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **12. Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de la Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Nesmy et la SPL Destination La Roche-sur-Yon, pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **13. Réalisation de diagnostics chaussées et des accotements - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes sur la réalisation de diagnostics des chaussées et des accotements.

Il s'agit de disposer d'une base de données techniques précisant les caractéristiques physiques des chaussées (largeur, surface, type de revêtement), leur état (nature des dégradations, notation) et de déterminer des solutions de réparation.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **14. Travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations, et d'entretien dans les bâtiments - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour les différents travaux à réaliser dans les bâtiments.

**Florence LEMAIRE** : « Ma prise de parole intervient sur cette délibération, mais elle aurait pu également concerner les sept précédentes. Nous approuvons bien sûr le principe des groupements de commandes en tant que moyen d'optimiser les frais afférents à la procédure de marchés publics, ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations. En revanche, nous déplorons que n'apparaissent pas dans les termes de chacune des conventions d'engagement des membres du groupement un article explicite définissant nécessairement les marchés publics concernés comme « marchés publics verts », au sens où le ministère de la Transition écologique l'entend.

Les marchés publics verts permettent en effet aux personnes publiques d'assumer leurs responsabilités environnementales, sociales et économiques, tout en apportant des gains à leurs structures. Que ce soit pour la définition des besoins des membres du groupement, pour les spécifications techniques des produits et services souhaités, pour les conditions d'exécution du marché, ou dans les critères de choix des offres, l'engagement de chaque membre, dès la constitution du groupement, garantirait une

politique cohérente et volontariste de chacun. La commande publique est en effet un levier majeur pour orienter les marchés et leurs parties prenantes vers une meilleure prise en compte du développement durable. Elle peut par exemple encourager et promouvoir un développement économique favorable aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux entreprises à but d'emplois et aux PME, ainsi qu'à toutes les entreprises réellement engagées dans une démarche de responsabilité sociétale.

Tout en respectant les principes de la commande publique, il existe aussi un certain nombre de critères sur lesquels il est possible d'agir pour favoriser au maximum les entreprises locales, comme travailler en amont avec ces entreprises susceptibles d'honorer tel ou tel contrat, mettre en place un allotement plus affirmé pour aider les plus petites entreprises à se positionner, ou encore mettre en place des procédures de marchés simplifiées pour encourager les entreprises locales à postuler.

Pour l'ensemble des groupements de commandes soumis à délibérations de notre Conseil municipal de ce jour, ce ne sont pas moins de 7 813 000 euros sur quatre ans, qui seraient ainsi clairement et conventionnellement destinés à construire une économie responsable sur le territoire de la Ville, et plus largement sur celui de notre Agglomération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **15. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature des avenants suivants :

- Travaux de restauration de l'Eglise Saint Louis (avenant 1 au lot 1) ;
- Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles (avenants aux marchés de travaux : lots 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,14,15 et 16 ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du quartier des Halles - Avenant n° 4 ;
- Travaux de restauration de l'église Saint Louis classée monument historique : lot 1 - Maçonnerie, pierre de taille ;
- Travaux d'aménagement, de rénovation, de grosse réparation et d'entretien dans les bâtiments : lot 4 - Menuiseries aluminium et acier.

**Claire MAURIAT** : « Comme cela a déjà été évoqué lors des délibérations précédentes afférentes à ce dossier, ces avenants soulèvent beaucoup d'interrogations, voire d'inquiétudes. Dans ces projets importants, nous savons qu'il est fréquent que des éléments soient découverts en cours de route et qu'il y ait des ajustements. Or, ce qui questionne ici sont les affirmations écrites dans la délibération, comme la notion de « difficultés, voire d'impossibilité de mise en œuvre », la notion de « non prévues lors du lancement de l'appel d'offres » ou encore « les solutions techniques et les directives du maître d'œuvre ont souvent pris beaucoup de retard », et enfin « certains corps d'état n'ont pas fait l'objet d'une analyse fine par le maître d'œuvre afin de s'assurer de la mise en cohérence ». A ces citations s'ajoute « ce manque d'anticipation en fin de chantier a eu pour conséquences d'engendrer des erreurs d'exécution, avec parfois la nécessité de déposer et reposer des ouvrages réalisés préalablement, ainsi que de nouveaux impacts financiers et calendaires sur l'ensemble de l'opération. ».

Nous sommes donc ici au-delà de simples aléas ou de problèmes qui ne pouvaient être connus à l'avance. Au regard de certaines augmentations importantes, un rapide calcul du total des avenants après cette délibération nous donne une rallonge de plus de 1.6 million d'euros. Par ailleurs, devons-nous ajouter le fait que les travaux de la partie Nord ne soient pas encore commencés ? Vous comprendrez alors nos inquiétudes, et surtout notre demande. Aussi, toutes les responsabilités et conséquences seront-elles recherchées au regard de ce qui est écrit ? »

**Stéphane IBARRA** : « Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des avenants, puisque mon collègue Monsieur Hélyary l'a fait tout à l'heure, et qu'il n'y a rien à ajouter ni à retirer à ses propos. Quoi qu'il en soit, ces avenants montrent bien des retards de travaux, ainsi que des ajustements.

Vous disiez tout à l'heure que les commerçants étaient ravis de voir leur quartier évoluer. Cela étant, nous savons qu'ils font l'objet de conventions d'indemnisations, puisque ces travaux les empêchent de pouvoir commercer comme ils le souhaitent. De fait, pourrions-nous avoir un état des conventions qui ont été prévues avant le début des travaux, pour voir ce qui a finalement été versé aux commerçants de ce quartier durant cette période ? »

**Guy BATIOU** : « Je voudrais simplement ajouter une explication de vote. Nous nous abstenons sur cette délibération car si l'on demande expressément que toutes les responsabilités soient recherchées, je pense que les avenants sont utiles pour que ce dossier soit mené au bout. De plus, nous ne pouvons plus perdre de temps par rapport aux habitants et aux commerçants, et par rapport aux entreprises concernées. Aussi, et même si les questions restent entières, il est dans l'intérêt de tous que ce chantier puisse aller jusqu'à son terme. Voilà pour notre explication de vote. »

**Malik ABDALLAH** : « Nous avons longtemps débattu de cet avenant en Commission d'appel d'offres (CAO), et il est vrai que ce chantier a perdu beaucoup de temps en raison d'une défaillance du maître d'œuvre. Désormais, les choses se poursuivent dans le bon *timing*, et certaines livraisons ont déjà été effectuées (marché, rues situées autour du marché). Par ailleurs, sachez que nous avons déjà commencé le curage et le désamiantage à côté de l'U Express, ce qui nous permettra ensuite de procéder à la démolition. Bref, le projet avance. Enfin, j'ajoute que nous nous sommes engagés auprès de Monsieur Batiot en CAO à engager la responsabilité du maître d'œuvre, et nous nous y tiendrons. D'ailleurs, nous sommes accompagnés depuis maintenant deux ans par un avocat spécialisé pour identifier toutes les défaillances, et celui-ci nous a déjà confirmé qu'il existait bien des défaillances très importantes. Nous sommes donc plutôt confiants pour la suite. »

**Monsieur le Maire** : « Que dire de plus, si ce n'est merci pour le ton de vos interventions, qui semble beaucoup plus raisonnable et cartésien que certaines interventions précédentes. Nous sommes complètement d'accord avec vous, Madame Mauriat, et je pourrais répéter avec vous tous les éléments de la délibération. Je partage donc votre inquiétude et je regrette moi aussi que nous ayons perdu autant de temps avec ce chantier.

Le choix politique dont parlait Monsieur Hélyar, et dont nous sommes responsables, est effectivement celui du maître d'œuvre. Si nous avions un architecte qui avait un très joli coup de crayon, avec un projet qui plaira finalement aux commerçants et aux habitants, et avec un quartier de La Roche-sur-Yon qui retrouvera ses lettres de noblesses perdues depuis 25 ans, il n'empêche que le choix de cet architecte n'a pas été des plus pertinents en matière de maîtrise d'œuvre – puisque le côté architectural est plutôt réussi. Vous pouvez donc compter sur nous pour aller jusqu'au bout des démarches, et que la Ville perçoive des indemnisations qui permettront d'effacer ce souvenir. De plus, nous avons encore signé des conventions avec de nouveaux commerçants pas plus tard que cet après-midi, et beaucoup d'entre eux regrettent de ne pas pouvoir s'installer aux Halles car il n'y a plus aucun commerce disponible.

Enfin, sachez que nous vous fournirons bien évidemment l'ensemble des indemnisations qui auront été versées aux commerçants, puisqu'elles ont été votées. Concernant le vote de Monsieur Batiot, je comprends tout à fait que vous vous absteniez compte tenu du retard de ce chantier. Nous sommes d'ailleurs tous peinés de cette situation, mais nous savons aussi que ce chantier sera une véritable réussite architecturale et technique. Nous oublierons ensuite tous ensemble les aléas du passé, et comptons maintenant sur notre avocat pour mener à bien ses actions. »

**Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.**

**8 voix contre** : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyar, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.  
**2 abstentions** : Guy Batiot, Claire Mauriat.

## **16. Modification de la charte du télétravail applicable aux agents de la ville de La Roche-sur-Yon**

### **Rapporteur : Sylvie DURAND**

Le Conseil municipal, réuni le 17 décembre 2018, s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre à titre expérimental du télétravail au sein des services de la Ville avec des modalités d'organisation définies au sein d'une charte, elle-même validée à l'unanimité par les membres du Comité technique. Au terme de cette période d'expérimentation, une évaluation du dispositif a été réalisée, s'appuyant notamment sur l'expérience tirée du recours important au télétravail pendant la crise sanitaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la charte relative au télétravail afin de tenir compte de l'ensemble de ces éléments.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **17. Création d'un espace de dispersion pour les enfants nés sans vie au cimetière de la Péronnière**

### **Rapporteur : Françoise BOUET**

Suite à des sollicitations d'associations, qui demandaient de créer un espace de recueillement pour les familles touchées par un deuil périnatal, la Ville souhaite aménager un « jardin du souvenir » dédié spécifiquement aux enfants nés sans vie au sein du cimetière de la Péronnière.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cet aménagement.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **18. Contrat de Ville - Prolongation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

### **Rapporteur : Nathalie GOSSELIN**

L'échéance des contrats de Ville, initialement fixée au 31 décembre 2020, a été prolongée au 31 décembre 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 a confirmé la prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB dans les QPV.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV (Quartiers prioritaires de la Ville) de La Roche-sur-Yon, adossée au contrat de ville précité, a été signée par l'État, Vendée Habitat, la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération le 2 mai 2016. Cette convention traduit la volonté de Vendée Habitat, en contrepartie de l'abattement de la TFPB, d'atteindre dans les quartiers prioritaires de la ville le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de son parc, en y renforçant ses interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité. Elle comporte un programme prévisionnel d'actions à réaliser par Vendée Habitat sur les années 2016 à 2020.

Cette convention traduit également la volonté des partenaires de travailler de concert en faveur de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville.

Cette convention arrivant à échéance, il est donc proposé au Conseil municipal de la prolonger.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***



## **19. Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2020**

**Rapporteur : Sylvie DURAND**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte des travaux réalisés par cette commission.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **20. Renouvellement de la convention avec la Fondation du patrimoine dans le cadre de la mise en œuvre du site patrimonial remarquable**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH**

Dans le cadre de la mise en œuvre du site patrimonial remarquable sur le territoire, la ville de la Roche-sur-Yon souhaite poursuivre l'accompagnement des Yonnais dans la réalisation de travaux sur des bâtiments repérés à travers le renouvellement de la convention avec la Fondation du patrimoine. Celle-ci prévoit la prise en charge par la collectivité de 2 % du montant T.T.C des travaux, puis défiscalisation d'une partie du montant des travaux pour les propriétaires, après labellisation par la Fondation du patrimoine des bâtiments concernés, et désormais des parcs et jardins également. La convention prévoit également les moyens d'action de la Fondation et de la Ville sur les projets de restauration de biens publics. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette convention.

***Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.***

## **21. Château du Plessis - Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité**

**Rapporteur : François CAUMEAU**

Par délibération en date du 5 juillet 2019, la commune de La Roche-sur-Yon a, d'une part, cédé l'ensemble immobilier sis 172, rue Roger Salengro, constitué du château du Plessis et, d'autre part, institué un bail à construction sur le parking et l'annexe du château au profit de la SEM ORYON ou toute personne s'y substituant.

Dans le cadre de l'étude technique du projet porté par la SCI du Plessis Yonnais par ENEDIS, il s'est avéré nécessaire d'implanter sur l'emprise foncière sous bail à construction, un poste de transformation électrique devant alimenter ce projet d'activités tertiaires mais également améliorer la desserte électrique des avoisinants. Le coût de fourniture et d'implantation du poste de transformation électrique par ENEDIS est de 56 340,81 euros H.T, soit 67 608,97 euros T.T.C.

La convention de raccordement entre la ville de La Roche-sur-Yon et ENEDIS prévoit la répartition financière suivante :

- ENEDIS : 22 499,64 euros H.T, soit 26 939,57 euros T.T.C :
- La ville de La Roche-sur-Yon : 33 891,17 euros H.T, soit 40 669,40 euros T.T.C.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Cette délibération, nous demande de nous positionner sur l'implantation d'un poste de transformation ENEDIS sur le site du château du Plessis, poste qui servira aux activités du château, et qui servirait aux habitants. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas la demande d'ENEDIS pour voir la nécessité de l'installation d'un tel poste pour les riverains. Il nous est donc difficile d'objectiver la

nécessité d'augmentation de puissance réelle pour les habitants, étant donné le coût porté par la Ville pour cette installation – plus de 33 000 euros H.T., et le manque d'informations objectives. Nous nous abstenons donc sur cette délibération. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 Abstentions : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélyary, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.**

## **22. PRU quartier des Forges - Reconstitution d'un linéaire de clôture - M. et Mme Taing**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH**

Dans le cadre du Programme de rénovation urbaine (PRU) du quartier des Forges, et de la requalification du site Forges - Bacqua - Leclerc, la Ville a prélevé, à titre gratuit, une emprise foncière de 77 mètres carrés auprès de Monsieur et Madame TAING (parcelle cadastrée BI 97 et située rue Auguste Lansier). En contrepartie, la Ville s'est engagée auprès des propriétaires à reconstituer un linéaire de clôture d'une trentaine de mètres.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition de reconstitution de ce linéaire de clôture, afin que ces travaux puissent être conduits dès que possible.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **23. Droit de préemption urbain - Prolongation des exonérations du champ d'application**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH**

Conformément au code de l'urbanisme, les communes dotées d'un PLU peuvent instaurer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser, en vue d'actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général, et de contribuer à la mise en œuvre d'un projet urbain ou d'une politique locale de l'habitat.

Le périmètre du DPU de la commune instauré en 2009 a été modifié à trois reprises, dont la dernière pour exclure du champ d'application des périmètres opérationnels maîtrisés par la collectivité durant une période de cinq ans. Cette période arrivant à échéance, il est proposé de la prolonger sur les périmètres de la Marronnière et de la Malboire.

Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette prolongation.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **24. PRIR Vigne aux Roses - Convention de financement avec Vendée Habitat - Local point d'information**

**Rapporteur : Malik ABDALLAH**

Dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses, et afin d'assurer une information de très grande proximité auprès des habitants, la Ville et Vendée Habitat ont validé l'implantation d'un point d'information dédié au PRIR, localisé dans le quartier de la Vigne aux Roses.

Pour ce faire, le local concerné nécessite une rénovation qui sera conduite par le bailleur et pour laquelle une participation de la Ville, à hauteur de 2 572,31 euros H.T., sera engagée.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver cette participation financière de la Ville.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

## **25. Bilan de la concertation et arrêt du projet de Règlement local de publicité (RLP)**

**Rapporteur : Anne AUBIN-SICARD**

La ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un Règlement local de publicité approuvé le 29 juin 2011. Il s'agit d'un document de planification de la publicité extérieure sur la Ville qui réglemente l'affichage publicitaire afin de protéger le cadre de vie des Yonnais.

Par délibération du 18 Septembre 2018, le Conseil municipal a prescrit la révision de ce règlement afin de le mettre en conformité avec la réglementation nationale conformément aux dispositions applicables.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'arrêter le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision du RLP tel qu'il figure en annexe.

**Claire MAURIAT** : « Comme nous avons parlé en commission, nous prenons effectivement note de la révision de ce règlement et des mesures liées à la réglementation nationale. Cependant, nous regrettons que le texte de cette révision ne mentionne pas les objectifs clairs de réduction de consommation d'énergie, ni de réduction de la pollution lumineuse nocturne, ni du respect de la biodiversité.

Concernant plus précisément la publicité numérique, si celle-ci est effectivement interdite dans les zones ZP0, ZP1 et ZP2, et réduite en dimension dans la zone ZP3, l'article n° 6, qui précise le règlement en matière d'éclairage des publicités numériques dans toutes les zones, avec une interdiction nocturne de 23 heures à 6 heures, exclut cependant toutes les publicités fixées sur du mobilier urbain. Or, nous constatons qu'une bonne partie de la publicité numérique de la Ville se trouve justement sur du mobilier urbain. Nous espérons donc que vous saurez mener une politique ambitieuse de réduction de la pollution nocturne, de réduction de l'emprise des écrans numériques dans notre environnement visuel, et de réduction de la consommation d'électricité, en étendant ces mesures aux mobiliers urbains lors de la prochaine révision du marché de ce mobilier. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en débattre.

Concernant le zonage enfin, il est dommage que l'ambition politique n'ait pas été poussée jusqu'à étendre l'encadrement prévu dans les zones 1, 2 et 3, à toute la zone ZP3 – qui concerne la réduction des panneaux à 4 mètres carrés –, et jusqu'à la zone 4, qui elle couvre les grands axes. Pour nous donc, cette révision va dans le bon sens, mais elle pourrait aller beaucoup plus loin. »

**Aurélie VIEILLEDENT** : « Nous serons également attentifs aux délibérations concernant le mobilier urbain pour les mêmes raisons que celles précisées par Madame Mauriat. Par ailleurs, nous profitons de cette délibération pour attirer votre attention sur la sucette Cocktail Vision située sur la place Napoléon. Si nous avons bien noté qu'il s'agissait de mobilier urbain, et qu'elle ne sera pas le support de publicité commerciale étant donnée sa localisation en zone ZP0, sa position nous semble cependant dangereuse, puisqu'elle est située sur un carrefour passant de la place Napoléon en zone de rencontre piéton-vélos-voitures-bus. Or, la vigilance doit être de mise sur ce type de zone, ce qui n'est pas le cas avec cette sucette. Enfin, nous souhaiterions également revenir sur la qualité des publicités, puisqu'il est possible de contractualiser avec les afficheurs. Par exemple, 50 % des publicités de Grenoble sont proposées pour des petits commerçants locaux. De la même façon, il est aussi possible de limiter les publicités pour l'alcool et la malbouffe dans le cadre de contractualisations. A quand de tels contrats à La Roche-sur-Yon ?

**Anne AUBIN-SICARD** : « Nous aurons effectivement l'occasion de reparler de ce sujet lorsque le marché de mobilier urbain passera en délibération. Nous verrons alors quelle sera l'adéquation entre le RLP d'un côté et ce marché de l'autre. Concernant votre regret à propos de la zone ZP3, je rappelle qu'il est toujours difficile de trouver et de respecter ce fragile équilibre entre la volonté d'une part de protéger l'environnement et de réduire la pollution lumineuse, et d'autre part de préserver les libertés fondamentales que sont la liberté du commerce et de l'industrie, sans oublier l'objectif de favoriser le commerce auprès de nos acteurs locaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cet arrêt de projet de RLP avait été conçu de cette manière.

S'agissant du contenu de la publicité, n'oublions pas que nous sommes un pays avec des traditions de liberté, et que ce contexte de liberté doit permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. Pour autant, sachez que nous resterons très vigilants concernant toute censure en matière de publicité. »

**Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.**

**10 abstentions : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Hélary, Florence Lemaire, Guy Batiot, Claire Mauriat, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.**

## **26. Quartier les Halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades**

**Rapporteur : Frédérique PEPIN**

Suite au comité de suivi du 7 Janvier 2021, de nouveaux dossiers de subvention sont proposés au Conseil municipal.

- Trois dossiers au titre des devantures commerciales pour Flamme bio Déco situé au 23 rue Sadi Carnot, Les douceurs de l'Apéro situé au 5 rue des Halles, et Coiffure Briand situé au 13 rue des Halles ;
- Deux dossiers au titre des façades de logements, pour Sionneau Immobilier situé au 26 rue Paul Baudry, et pour Monsieur Boussac situé au 13 rue des Halles.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les montants de subvention.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Malik Abdallah ne prenant pas part au vote.**

## **27. Regualification du quartier des Halles et de la centralité commerciale du Bourg sous-la-Roche - Conventions d'indemnisation avec les commerçants**

**Rapporteur : Frédérique PEPIN**

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et du Bourg sous-La-Roche, la ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable chargée d'évaluer de manière indépendante l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des halles.

Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes, et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambres des métiers et de l'artisanat régionale.

La commission de règlement amiable a examiné les dossiers de demande d'indemnisation, et a mesuré l'existence et l'importance du préjudice anormal et spécial causés par les travaux menés par la Ville.

Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission, ainsi que des propositions en résultant de la part de la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à deux commerces du marché des Halles.

**Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Malik Abdallah ne prenant pas part au vote.**

**28. SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) : signature d'une nouvelle convention tripartite Ville / SyDEV / CLER, dans le cadre de la prolongation du dispositif jusqu'à fin 2021**

**Rapporteur : Jean-Pierre LELOUP**

Depuis 2015, la Ville et le SyDEV co-pilotent un dispositif de lutte contre la précarité énergétique : le SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie).

Dans le cadre de sa reconduction jusqu'à fin 2021 et du fait de certaines évolutions, une nouvelle convention de partenariat est conclue entre la Ville, le SyDEV et le CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables).

**David SALLÉ** : « Ce dispositif a évidemment toute sa place à plusieurs titres. Tout d'abord, il contribue à baisser les consommations énergétiques et donc à baisser les tensions environnementales. D'autre part, il favorise une meilleure qualité de l'air et de vie dans les logements, améliorant ainsi les conditions d'une bonne santé pour ses occupants. Enfin, il aide également à baisser le coût énergétique du logement et donc augmente le pouvoir d'achat.

Nous pointons, pour aller plus loin, que favoriser l'emploi de matériaux biosourcés dans ce type de travaux a de nombreux avantages, et il doit être priorisé. Ces matériaux présentent en effet un meilleur bilan carbone et consomment moins d'eau pour leur production. Ils sont également meilleurs pour la santé des habitants, meilleurs pour la santé des artisans qui les posent et offrent une meilleure sensation de confort thermique. Ils reviennent donc moins cher sur du long terme car ils sont plus durables et ils présentent un moindre coût de retraitement.

Pour autant, le dispositif porté nationalement n'est reconduit que pour l'année en cours. Or, il nous paraît important que la Ville mette tout en œuvre pour pérenniser cet accompagnement, quel que soit l'engagement de l'Etat. De plus, et pour compléter leurs actions, des collectivités telles qu'Auxerre, Thonon-les-Bains ou encore Eaubonne, ont mis en place des achats groupés d'énergies pour leurs habitants, qui, au-delà d'améliorer le pouvoir d'achat, peuvent permettre de fournir une énergie plus durable. Ils engagent même les fournisseurs retenus à cotiser au Fonds de solidarité logement, ou à orienter une partie des bénéfices engendrés vers des associations qui œuvrent contre la précarité énergétique. Pouvons-nous réfléchir sur la Ville à ce type d'action ?

Enfin, le dispositif SLIME permet aussi de repérer de possibles logements insalubres. D'ailleurs, la quarante-septième proposition de votre programme électoral promettait la mise en place d'un permis de louer, permettant à la collectivité de ne pas autoriser la mise en location de tels biens. Qu'en est-il de sa mise à exécution ? »

**Claire MAURIAT** : « Nous ne pouvons que nous féliciter que le CLER ait décidé de reconduire ce dispositif national jusqu'à la fin de l'année 2021 et que le forfait soit revu à la hausse. Cependant, nous sommes inquiets d'une augmentation globale de la précarité énergétique sur le territoire au-delà de 2021 – comme partout ailleurs –, compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales dont nous ne percevons pas encore l'ampleur. Quel levier aura alors la Ville pour appuyer auprès du CLER et du Ministère une reconduction, voire une pérennisation de ce dispositif ? Nous rejoignons ainsi l'interrogation de Monsieur Sallé, puisque la reconduction annuelle n'offre aucune visibilité aux acteurs locaux. Par conséquent, nous souhaiterions savoir si la Ville dispose d'un plan B et d'une démarche anticipative, pour préparer une politique alternative de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire, en lien avec le SyDEV et les partenaires locaux, en cas de non reconduction de la convention pour l'année suivante.

Enfin, nous souhaitons souligner le fait que les forfaits alloués par le CLER concernent uniquement le diagnostic sociotechnique. Cela signifie qu'il reste ensuite au propriétaire privé ou aux bailleurs sociaux à bien vouloir entamer les démarches de rénovation énergétique, et donc à réaliser les travaux nécessaires. Aussi, comment comptez-vous inciter les propriétaires privés ou les bailleurs sociaux à réaliser des travaux, d'autant que nous avons vu en début de séance que certains bailleurs bénéficient d'exonérations ? Enfin, sachez que je soutiens également la remarque de Monsieur Sallé concernant les logements insalubres. ».

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'aimerais donner plusieurs éléments d'explication pour bien comprendre à quoi sert le SLIME. C'est un dispositif national imaginé par le CLER, et il est opérationnel depuis 2013. En 2015, la ville de La Roche-sur-Yon a souhaité s'engager dans ce dispositif, sachant que seulement huit villes françaises ont aujourd'hui décidé d'y participer. L'intérêt de ce dispositif est qu'il met autour de la table des associations qui effectuent des diagnostics de bilan énergétique des logements à domicile, ainsi que le Conseil départemental et les bailleurs, auxquels s'ajoutent d'autres structures. Il y a donc un dialogue extrêmement fructueux qui se noue pour essayer de trouver les meilleures solutions permettant d'accompagner le public en situation de précarité énergétique.

Depuis 2015, près de 400 foyers ont ainsi pu être accompagnés. La première phase porte sur la réalisation d'un diagnostic, la seconde est un accompagnement sociotechnique par l'apprentissage des écogestes, et la troisième consiste à trouver des solutions financières pour accompagner les ménages en réelles difficultés financières. C'est alors qu'intervient le Conseil départemental par l'activation du Fonds de solidarité logement. Quant aux bailleurs sociaux, ils sont bien entendu « incités » à réaliser des travaux d'isolation. Je précise en effet que nous ne pouvons pas les obliger à utiliser des matériaux biosourcés en particulier, mais que nous pouvons seulement les y inciter.

Quoi qu'il en soit, l'ambition de la Ville depuis que nous sommes entrés dans ce dispositif consiste évidemment à le pérenniser. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait valoir lors d'une assise nationale qui a réuni l'ensemble des acteurs sur le sujet en décembre dernier. Si toutefois cela n'était pas le cas, il est évident que le dialogue que nous avons aujourd'hui avec le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, le SyDEV et les associations concernées se poursuivrait – d'autant qu'il existe déjà tout un dispositif d'aide pour la rénovation des logements des acteurs privés dans le cadre du programme local de l'habitat. Bref, ce dispositif est extrêmement intéressant, puisqu'il a le mérite de pouvoir mettre de multiples acteurs autour de la table. Nous devons donc continuer à nous battre pour faire vivre le SLIME au plan national, et faire en sorte que d'autres collectivités utilisent ce dispositif. »

**Malik ABDALLAH** : « Concernant l'accompagnement des particuliers et des bailleurs sociaux, il existe un véritable lien entre ce SLIME et l'Agglomération, puisque c'est justement une des compétences de cette dernière, notamment en termes de financement. S'agissant de la réhabilitation des logements sociaux, nous faisons des points réguliers avec les bailleurs sociaux dans le cadre du SLIME, puisqu'ils sont obligés d'identifier et de nous communiquer l'ensemble des bâtiments et des logements qu'ils doivent rénover en priorité tous les ans. J'ajoute que l'Agglomération a également mis en place un guichet unique – qui est d'ailleurs le premier de la Vendée –, et que nous réfléchissons par ailleurs à la création de nouveaux dispositifs pour accompagner aussi bien les personnes sous critères de ressources, que celles qui ne le sont pas, de façon à généraliser ces aides à la transition énergétique. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « J'aimerais également répondre à Monsieur Sallé à propos de la perspective d'achats groupés d'énergie. Sachez que cette action a été identifiée dans le PCAET de l'Agglomération, ce qui signifie que cette démarche ne s'inscrit pas seulement à l'échelle de la Ville, mais bien à l'échelle de toute l'Agglomération. »

**Guy BATIOU** : « Il faudra tout de même engager une réflexion sur la qualité énergétique des bâtiments, car nous savons que certains logements sont loués à bas prix car ils ont justement de très mauvaises qualités énergétiques. Or, les personnes qui louent à bas prix sont déjà en difficultés, sachant, encore une fois, que certains risquent vraiment de se retrouver dans des situations difficiles à la sortie de cette crise. Il faut donc trouver le juste équilibre entre le propriétaire et le locataire pour éviter de louer des passoires énergétiques à des personnes qui ont déjà de faibles moyens. Il serait donc bien d'ajouter une réflexion dans ce domaine car je crains que nous ayons véritablement affaire à des situations très compliquées à l'avenir. »

**Jean-Pierre LELOUP** : « Les personnes qui sont présentées à ces mesures sont généralement repérées par le CCAS, et sont justement endettées car elles ne peuvent pas payer leurs factures énergétiques. Cela signifie donc que nous sommes bien dans une démarche de détection de logements énergivores. »

**Malik ABDALLAH** : « Concernant le permis de louer, je rappelle que nous avons déjà engagé cette réflexion il y a un an dans le cadre de la campagne des élections municipales, et que ce point sera justement abordé lors de la prochaine commission Habitat. »

*Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.*

## **29. Rapport annuel des actions réalisées en 2020 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées**

**Rapporteur : Patricia LEJEUNE**

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes Handicapées et l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoient que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

**David SALLÉ** : « Je souhaitais vous faire part de trois remarques à la lecture de ce rapport. La première concerne la baisse de 1 392 000 euros de travaux sur l'accessibilité de l'espace public de la Ville – soit une diminution de 26 % par rapport à l'année 2019 – et de 200 000 euros pour l'Agglomération – soit une diminution de 40 % par rapport à l'année 2019. N'y a-t-il pas un effort à soutenir sur ces questions ?

Deuxièmement, plusieurs lieux recevant des jeunes (Rock Art, Maison des jeunes Simoneau) ou des aînés (Club du troisième âge), apparaissent non-traités parmi les 120 EPR, malgré de faibles taux d'accessibilité. Ces populations souffrent durement de la crise qui les isole et qui les précarise, eux ou leurs familles, et les situations de handicap aggravent évidemment cette situation. Il nous paraît donc opportun de mettre l'accent sur ces lieux pour en permettre l'accueil le plus large, dès que la situation sanitaire le permettra.

Troisièmement enfin, des pénalités importantes sont payées par la collectivité pour sanctionner le nombre insuffisant de personnes en situation de handicap au sein du CCAS. La justification apportée est que le handicap physique ne permet pas d'occuper dans de bonnes conditions les postes soignants, très largement représentés au CCAS. C'est, il nous semble, envisager le problème très partiellement. En effet, si les personnes âgées ont certes besoin de soins corporels, elles ont aussi besoin de soins relationnels, d'être stimulées cognitivement et de prendre du plaisir dans des activités diverses. Or, de nombreux postes employant du personnel ayant la RQTH (Reconnaissance travailleur handicapé), pourraient répondre à ces besoins. De plus, le public âgé souffre particulièrement du climat anxigène actuel, de l'isolement, et de la moindre disponibilité du personnel, accaparé par les contraintes de la crise sanitaire.

Les plus de 50 000 euros de pénalités que devra verser la collectivité cette année, soit plus de 214 000 euros depuis 2016 – sachant cela ne fait qu'augmenter d'année en année de manière exponentielle – ne seraient-ils pas plus utiles à financer des emplois autour de la médiation animale, du jardinage, de la musique ou que sais-je, qui peuvent sans difficultés être menés par des personnes aux handicaps divers ? La collectivité a pour nous un devoir d'exemplarité sur cette question. »

**Monsieur le Maire** : « Nous sommes complètement d'accord avec vous sur votre dernière réflexion. Cependant, je rappelle qu'il y d'une part les emplois ouverts et d'autre part les preneurs d'emplois. Je préfère donc prendre le problème dans l'autre sens, et me réjouir qu'à la fois la Ville et l'Agglomération aient réussi à atteindre les objectifs en la matière – ce qui n'était pas le cas auparavant. Il est en effet très difficile de tenir les objectifs car les candidats aux postes ne sont pas si nombreux que cela. »

**Romain BOSSIS** : « Je souhaitais compléter les remarques de mon collègue sur ce rapport annuel, puisque l'accessibilité et les personnes en situation de handicap relèvent d'une thématique qui nous tient particulièrement à cœur.

Le développement d'un réel plan d'accessibilité offensif pour les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap est plus que nécessaire afin de permettre une fréquentation universelle des espaces publics. Certes, il faut reconnaître que des efforts ont déjà été faits dans ce domaine,

notamment sur le réseau de transport public ou sur les établissements qui accueillent du public. Néanmoins, certains aménagements urbains récents ne sont pas toujours à la hauteur en termes d'accessibilité et de sécurité pour ces usagers concernés. Nous pensons donc qu'il faut vraiment aller plus loin et mettre davantage de moyens dans ce domaine dans les années à venir, car une ville accessible bénéficie à tout le monde. En effet, si elle bénéficie bien sûr aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, elle bénéficie aussi aux personnes âgées qui ont parfois des troubles de la marche ou encore les parents avec des poussettes. Bref, cette question nous concerne tous à un moment donné de notre vie. Enfin, je rappellerai également l'importance d'avoir une concertation en amont des projets avec les associations qui travaillent avec ces personnes en situation de handicap.

J'aimerais terminer mon propos en faisant une proposition que nous avons faite en commission, en lien avec le contexte de crise sanitaire actuelle. D'ailleurs, je crois cette proposition a déjà été faite il y a quelques mois par ma collègue Madame Chantecaille. Nous proposons que la Ville acquière des masques inclusifs pour son personnel. Il s'agit de masques avec une fenêtre transparente permettant de voir l'expression du visage et le mouvement des lèvres. Nous pensons notamment aux agents d'accueil qui reçoivent de personnes vulnérables, sourdes ou malentendantes, aux animateurs périscolaires qui prennent en charge des jeunes enfants pour l'apprentissage du langage des signes, ou encore aux soignants dans les Ehpad qui sont en contact avec les séniors, dont les problématiques d'audition et de compréhension sont essentielles et peuvent parfois conduire à des situations de stress. J'ajoute qu'un masque inclusif ne coûte qu'une vingtaine d'euros, pour une vingtaine de lavages en moyenne, ce qui représente donc 1 euro l'usage. Or, nous estimons que la Ville a les moyens d'investir dans ce domaine, et qu'il s'agit d'un investissement utile au service des citoyens les plus vulnérables et des agents qui s'occupent d'eux au quotidien. Enfin, je rappelle que vous proposiez également la création d'un lieu de rencontre et de soutien aux aidants et aux accompagnants d'enfants en situation de handicap dans votre projet municipal. Nous souhaiterions donc savoir où en est ce projet. »

**Jacques BESSEAU** : « Concernant le fléchage des sommes en matière d'accessibilité, tout n'est pas forcément fléché directement sur l'accessibilité. Je pense par exemple aux ascenseurs dans les écoles, dont le prix unitaire est de 200 000 euros, que nous avons installés à l'école Jean-Roy Malraux ou encore à l'école Rivoli. Il faut donc se méfier du fléchage des choses car l'accessibilité intègre aussi d'autres types de budget, comme celui du scolaire ou des Ehpad, ce qui modifie largement la vision du 1.4 million d'euro dont Monsieur Sallé parlait.

**Monsieur le Maire** : « J'ai une question à poser à Monsieur Bossis. Vous avez parlé d'aménagements urbains récents qui n'étaient pas satisfaisants. Pouvez-vous s'il vous plaît me dire lesquels ? »

**Romain BOSSIS** : « Je pense par exemple à l'aménagement du nouveau rond-point à la route de Nantes ou encore au trottoir situé devant la CAF, qui certes sont respectueux en termes de réglementation, mais qui, à mon sens, ne sont pas satisfaisants en termes de sécurité pour les usagers, notamment pour les personnes à mobilité réduite. »

**Monsieur le Maire** : « Ma question concernait les aménagements urbains récents. Or, ceux de la CAF ont été réalisés il y a huit ans, et le rond-point de la route de Nantes a été fait par le Département et non par la Ville. J'ai donc besoin de savoir de quels aménagements vous parlez car cela m'intéresse vraiment. Il faut en effet savoir que les associations dédiées aux handicaps sont étroitement associées aux choix des travaux dès qu'il y a une nouvelle réalisation. J'aimerais donc que vous me donniez des exemples précis et pas des exemples d'aménagements que nous n'avons pas réalisés pour pouvoir améliorer les choses. Encore une fois, vous avez cité des exemples qui ne sont pas de notre fait. Nous ne pouvons donc pas travailler dessus et j'en suis vraiment désolé. Cela est dommage. Concernant les masques inclusifs, sachez que nous les avons déjà commandés. S'agissant des crédits alloués enfin, j'ajoute que nous sommes très en avance par rapport à d'autres villes sur le sujet, et même par rapport au programme que nous nous étions donné il y a maintenant sept ans. Certes, nous n'allons jamais assez vite et jamais assez loin dans ce domaine, et je suis complètement d'accord avec vous, d'autant, comme l'a dit Monsieur Bossis, que cette question nous concernera tous un jour ou l'autre. »

**Patricia LEJEUNE** : « Concernant les travaux dans les établissements, je rappelle que l'agenda d'accessibilité prévoit trois phases de travaux, sachant que 3.8 millions d'euros concernent uniquement l'accessibilité, et qu'environ la même somme concerne les aspects énergétiques et électriques – ce qui signifie que nous doublons le montant des travaux. D'ailleurs, je remercie tous mes collègues qui participent à ces travaux et qui sont très attentifs à la question du handicap et de l'accessibilité.



Comme le disait Monsieur Besseau, tous les montants des travaux n'apparaissent pas forcément dans l'agenda d'accessibilité, puisque nous avons effectivement installé un ascenseur à l'école élémentaire Rivoli pour qu'elle soit accessible. De la même façon, nous avons également pris 300 000 euros sur le budget Education pour installer des faux-plafonds, et poser du sol vinyle plutôt que du carrelage, dans une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour les enfants sourds et appareillés. Cette classe offre désormais un véritable bien-être pour les enfants et pour les enseignants. Enfin, il nous arrive aussi de réaliser des travaux sur la voirie, comme par exemple à l'école de l'Angelmière, où nous avons créé un cheminement entre l'école et la salle de sports car un des enfants est en fauteuil roulant. Je remercie d'ailleurs mon collègue Patrick Durand qui a permis cette réalisation grâce à des crédits qui n'étaient pas prévus. Bref, les choses évoluent en permanence, et nous essayons de les adapter au mieux, sachant, bien entendu, que les associations concernées travaillent également à nos côtés pour nous donner leurs avis. »

**Monsieur le Maire** : « Encore une fois, si vous avez des exemples à relever à propos des équipements récents qui ne sont pas adaptés au handicap, merci de nous le faire savoir. Il ne s'agit pas de faire de la polémique politique, mais bien d'apporter des améliorations à ces équipements. Merci pour votre participation. »

***Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.***

### **30. Signature de conventions d'objectifs conclues entre la Ville et des associations culturelles yonnaises**

**Rapporteur : Maximilien SCHNEL**

Des conventions d'objectifs sont signées entre la Ville et des associations culturelles afin de définir les modalités de leur partenariat. Les conventions d'objectifs précisent les engagements réciproques des parties, à savoir les modalités d'exercice des missions des associations, les publics visés, ainsi que les moyens financiers et matériels déployés par la Ville, pour permettre aux associations d'atteindre leurs objectifs.

Il est ainsi proposé une convention d'objectifs pluriannuelle avec les neuf associations suivantes :

- Association Le Fuzz'Yon ;
- Association Break Danse Yonnaise ;
- Association Vents et Marées ;
- Association Patakes Théâtre ;
- Association Transversales ;
- Association des Jeunesses Musicales de France ;
- Société Philharmonique ;
- Association La Soulère ;
- L'Etablissement public de coopération cinématographique yonnais (EPCCCY).

***Question adoptée à l'unanimité par 38 voix pour, Frédérique Pépin, Maximilien Schnel, Jacques Besseau, Philippe Porté, Aurélien Roho, Ambroise Gasnet et Martine Chantecaille ne prenant pas part au vote.***

### **31. Réactualisation du Projet jeunesse territorial (PJT) et renouvellement de la labellisation du centre information jeunesse**

**Rapporteur : Romain BROCHARD**

Depuis 1983, la ville de La Roche-sur-Yon, dispose d'un service labellisé Centre Information Jeunesse (CIJ) plus connu depuis 2006 sous le vocable 14 bis. Or, l'attribution du label « Information Jeunesse » est arrivée à terme.

Le label traduit l'ambition de la ville de maintenir l'offre de service du CIJ et celle de l'Etat d'être au service des jeunes, partout sur son territoire, dans une dynamique collective d'amélioration continue avec les autres acteurs locaux qui œuvrent dans le champ de la jeunesse (Mission locale, CIO, établissements scolaires, lycées, CFA, acteurs associatifs...).

Le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse », dans le cadre de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, donne trois ans aux structures pour solliciter un nouveau label Information Jeunesse.

Initialement, le renouvellement devait avoir lieu avant la fin 2019 mais la crise sanitaire et les bouleversements du calendrier électoral de cette année ont retardé cette signature. De plus, courant juin 2020, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale a sollicité la ville de La Roche-sur-Yon pour le renouvellement de la convention relative au fonctionnement de son Centre Information Jeunesse, le 14 bis.

Il convient donc de réactualiser le Projet Jeunesse Territorial pour engager le renouvellement de cette labellisation pour trois ans auprès des services de l'Etat pour la période 2021-2023.

**Myriam DESPRÉS :** « Nous profitons de cette délibération pour saluer le travail de l'équipe d'animateurs-informateurs jeunesse du 14 bis, cela malgré des temps difficiles. Difficiles pour les jeunes, qui subissent de plein fouet la crise sanitaire sociale et économique, difficiles aussi ces derniers mois en raison de la vacance du poste de chef de service pendant six mois, ainsi que de la vacance du poste de la directrice des sports et de la jeunesse pendant trois mois ; une période difficile enfin en raison du déménagement du 14 bis dans les locaux de la médiathèque. Ce déménagement limite en effet l'amplitude horaire et la qualité de l'accueil réservé au public, et questionne également sur les freins culturels qu'engendre l'accès d'un espace jeunes dans une médiathèque. En réalité, ce déménagement nous semble présenter davantage une volonté d'économies mais se fait au détriment des services offerts à la jeunesse.

Pour limiter la perte du public depuis deux ans, ainsi que l'impact du déménagement, l'équipe du 14 bis a su se mobiliser pour aller devant le public en proposant des interventions auprès des lycéens, des apprentis et des jeunes les plus démunis, qui relèvent soit de la mission locale du pays yonnais, par le parcours de la deuxième chance, soit des missions de lutte contre le décrochage scolaire, soit de l'aide sociale à l'enfance.

La question du lieu reste néanmoins un sujet. Sans accès indépendant, et sans cloisonnement avec la médiathèque, le 14 bis est en effet asservi à l'organisation et au fonctionnement de la médiathèque. Pour rappel, la médiathèque fonctionne en format dynamique, interdisant toute installation d'un usager sur place, toute recherche documentaire, toute consultation, toute lecture ou toute possibilité d'installer un poste informatique pour travailler. Par ailleurs, les lieux obligent les professionnels à réaliser des entretiens individuels en mode dégradé, et enfin, les plus fragiles ne s'autorisent pas à venir dans cet équipement en raison des freins culturels.

Vous citez le festival Météores dans votre bilan. Pourtant ce projet fut abandonné par votre majorité dès 2016 et nous le regrettons. Vous semblez n'avoir retenu que l'aspect festif du festival. Pourtant, chaque année à la rentrée, le festival Météores permettait de faire la part belle à la jeunesse, en mettant en avant des pratiques culturelles des jeunes, et en faisant valoir les initiatives et les expressions des jeunes dans des domaines « sports » (*skate-board*, *BMX*, *roller-derby*, parcours) et de la culture (*battle*, graffs expositions de photos et de peintures dans différents lieux incontournables de la Ville, concerts au Fuzz'Yon, spectacles...). Cet événement permettait également de proposer une programmation spécifique jeunesse, invitant des publics peu habitués à fréquenter les lieux culturels de la Ville. Enfin,

cet événement supposait une coordination entre les différents acteurs de la Ville (associations culturelles, associations sportives, associations de quartier, association jeunesse). Cette coordination perdurait au-delà de ces journées et permettait plus de pertinence de l'action jeunesse tout au long de l'année.

Au cours des dernières années, la mission jeunesse est passée par différentes directions, comme si vous ne saviez pas comment aborder la question de la jeunesse. Lors du mandat précédent, vous avez supprimé le poste de coordination en 2017, et donc supprimé le rendez-vous jeunesse annuel que constituait le festival Météores en 2016.

Chacun s'accorde à dire qu'une politique publique jeunesse aujourd'hui doit être globale, et concerner un ensemble de domaines affectant la vie quotidienne des jeunes (formation, emploi, mobilités, logement, santé, culture). Or, le Centre information jeunesse à lui seul ne suffit pas pour être sur tous les champs de la jeunesse à l'échelle du territoire. L'enjeu est ici de créer une véritable mission jeunesse qui permettrait de continuer à alimenter un écosystème jeunesse local en cherchant à mieux coordonner les actions de chacun, en créant de nouvelles synergies, en coproduisant des solutions innovantes, en créant un maximum des points contacts, ainsi que davantage de rencontres et de croisements entre les professionnels, et aussi et surtout en donnant une place centrale à la jeunesse pour participer à la mise en place des actions qui la concernent. Où sont les jeunes dans les prises de décisions de la politique jeunesse aujourd'hui ?

Il s'agirait pour résumer de réunir les conditions d'une articulation entre l'ensemble des élus concernés par les questions de la jeunesse, les partenaires et les jeunes eux-mêmes. Nous faisons ce vœu de voir renaître une véritable politique jeunesse à La Roche-sur-Yon. »

**Monsieur le Maire :** « Météores était un festival fait par des vieux pour des jeunes, que les jeunes boudaient et que les vieux adoraient. Ce festival n'avait en réalité de jeunesse que le nom et l'ancienneté des anciens jeunes qui l'organisaient. »

**Romain BROCHARD :** « Il y a effectivement eu deux postes vacants pendant plusieurs mois. Cela fait partie de la vie d'une municipalité. D'ailleurs, je n'ai moi-même pas pu avancer comme je le voulais sur différents projets du fait de ces trois mois de vacance. Cela étant, j'entends tout à fait votre remarque et je sais que l'arrivée des deux nouveaux responsables permettra un retour à la normale.

S'agissant du lieu, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en 2021, et que le numérique prend une place de plus en plus importante chez les jeunes. C'est d'ailleurs ce que le 14 bis et le réseau d'information jeunesse tentent de développer à travers différents dispositifs. Je pense par exemple à « Promeneur du Net », sur lequel deux agents sont présents sur les réseaux sociaux pour faire de la veille, ou encore à la Boussole des jeunes, dispositif permettant l'accès aux droits des jeunes. Il s'agit donc d'avoir une démarche hors les murs, c'est-à-dire vers les jeunes. Je vous invite d'ailleurs à en discuter avec les agents, la logique du « tout guichet » semble la plus mauvaise des logiques, puisqu'elle conduit en quelque sorte à attendre que la personne qui a besoin se présente au guichet pour aller demander – au-delà même des freins culturels que vous évoquiez et que j'entends. De plus nous pouvons repérer les jeunes en difficultés en décloisonnant les approches, et en faisant travailler main dans la main les services du 14 bis avec les services de la prévention qui interviennent dans les quartiers avec les médiateurs sociaux, ainsi qu'avec l'Éducation nationale qui a elle aussi une grande part à jouer dans ces enjeux, ou encore avec les associations sportives et culturelles.

Concernant les événements, nous pouvons réfléchir ensemble à la création de nouveaux spectacles si vous le souhaitez. Peut-être pas pour demain compte tenu de la crise sanitaire, mais par exemple pour la rentrée. Je suis donc preneur de vos idées pour réfléchir à un événement qui réponde à l'attente des jeunes, pour les jeunes et par les jeunes. S'agissant de la politique jeunesse enfin, je partage tout à fait l'idée d'avoir effectivement une approche globale. Cependant, la situation sanitaire rend là encore ce travail d'approche globale difficile. »

**François CAUMEAU :** « Concernant le lieu, Madame Desprès n'y voit que des contraintes, alors que nous n'y voyons que des avantages. Je rappelle en effet que le 14 bis était auparavant dans un endroit sombre de la rue Foch, alors que le lieu actuel est beaucoup plus central et beaucoup plus lumineux pour les agents. De plus, nous travaillons aujourd'hui sur des espaces mutualisés avec la médiathèque, puisque nous partageons des espaces numériques et documentaires. De la même façon, beaucoup de

jeunes ont organisé des expositions de photos dans les espaces de la médiathèque, sans compter qu'ils peuvent également exploiter un auditorium. Toujours en matière de synergies avec le personnel de la médiathèque, nous accueillons par ailleurs des publics familiaux, car nous tenons avant tout à mutualiser les guichets sur la Ville pour ne pas multiplier. Enfin, je rappelle que nous avons aussi créé un laboratoire d'idées. Bref, vous y voyez des inconvénients, alors que nous y voyons beaucoup d'avantages. Certes, nous pouvons encore améliorer les choses en créant par exemple un accès indépendant pour le 14 bis. Comme l'a dit Monsieur Brochard, il faut aujourd'hui aller hors les murs et ne pas attendre les jeunes, et c'est ce que font nos acteurs du 14 bis. Je tiens d'ailleurs à saluer leur travail car ils sont aujourd'hui devenus incontournables. »

**Myriam DESPRÉS** : « Si je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'intérêt d'aller vers les jeunes, je pense néanmoins qu'il faut aussi un lieu adapté pour faire des entretiens de qualité. Or je pense que la médiathèque n'est pas le lieu idéal. Je retiens par ailleurs la proposition de Monsieur Brochard pour discuter davantage sur l'ensemble de la politique jeunesse, et Madame Chantecaille comme moi-même seront très intéressées de pouvoir échanger sur ce sujet. »

**Martine CHANTECAILLE** : « Ce lieu pose effectivement problème car le bilan démontre qu'il y a de moins en moins de fréquentation et d'accueil. Le fait d'avoir un lieu spécifique pour la jeunesse peut donc être examiné, même si nous n'avons pas le même point de vue. D'ailleurs, le mieux serait encore de demander l'avis aux jeunes, et il pourrait être bien de les associer au choix de leur lieu d'informations. Quant à Météores, festival conçu pour des jeunes par des vieux, je rappelle que Charlotte Leydier, qui en avait la charge et qui l'a impulsé, avait 25 ans. Je ne sais donc pas à quel âge vous considérez la vieillesse Mais je ne pense pas qu'elle en faisait partie. »

**Monsieur le Maire** : « Nous ne faisons pas une politique pour les jeunes basée sur la nostalgie, et les jeunes s'ennuyaient à ce festival. D'ailleurs, nous avons passé toute la première année à les interroger avec Monsieur Caumeau et que c'est justement grâce à leurs témoignages que nous avons décidé d'arrêter ce festival. De plus, j'avais trois adjoints qui avaient moins de 30 ans à l'époque, et qui étaient concernés par ces questions au premier point. En réalité, les jeunes n'avaient plus d'appétence pour ce festival et il fallait changer les choses. Météores a sans doute eu une période qui répondait aux réalités, mais force est de constater que de cela n'était plus le cas lors des dernières éditions. Il faut donc que nous nous réinventions. Pour ce qui est du lieu, nous pouvons effectivement en discuter, puisqu'il s'agissait ici de libérer un espace pour un projet de logements solidaires. Il fallait donc quitter ces lieux, qui n'étaient pas forcément très adaptés pour mener une politique telle que la souhaitons. Je ne dis pas que ceux de la médiathèque le sont complètement aujourd'hui. Cela étant, il ne vous aura pas échappé que nous avons quelques projets municipaux de construction et de réaménagement des bâtiments, sans oublier que la réalisation de l'hôtel-de-ville deviendra un point central dans la vie de nos concitoyens. Il faudra donc se poser la question de ce lieu, pour le rendre plus attractif et plus passant à l'avenir dans nos réorganisations, mais il fallait bien trouver des locaux pour les jeunes dans les temps impartis. Enfin, il est vrai que la révolution du numérique change énormément de choses, tout comme la Covid-19. Nous aurons donc besoin d'avoir énormément de contacts à l'avenir avec les jeunes, qui se retrouvent aujourd'hui dans une souffrance totale car ils sont cloîtrés chez eux depuis des mois. C'est effectivement une période extrêmement compliquée à vivre, et tous nos jeunes auront besoin de nous en totale solidarité. Je retiens donc la proposition de Madame Desprès pour travailler conjointement sur ce sujet. »

**Myriam DESPRÉS** : « Il ne faudrait peut-être pas attendre la fin du confinement pour établir une ambition jeunesse, car les façons de communiquer peuvent aujourd'hui être envisagées de manière totalement différente. »

**Romain BROCHARD** : « Il nous appartient effectivement d'agir auprès des publics les plus en difficulté de manière urgente. A ce propos, je rappellerai simplement la campagne de la cantine centrale permettant d'alimenter le Crous, pour que l'ensemble des étudiants bénéficient de deux repas par jour pour 1 euro, à laquelle s'ajoute l'action du CCAS, qui réalise de nombreux secours pour les étudiants en grande difficultés financières. Cela étant, confinement ou pas, nous pouvons effectivement échanger pour commencer à travailler sur cette nouvelle politique jeunesse. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **32. Renouveau de la convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les échanges internationaux et nationaux**

**Rapporteur : Philippe PORTÉ**

La convention entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges internationaux et nationaux (AEIN) est arrivée à son terme. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'AEIN.

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

**Monsieur le Maire :** « Merci. Je rappelle en effet que les relations internationales sont extrêmement importantes dans notre vie sociale, culturelle et économique. »

### **33. Renouveau de la candidature « Ville amie des enfants » auprès de l'Unicef**

**Rapporteur : Dominique BOISSEAU-RAPITEAU**

La ville de La Roche-sur-Yon est engagée dans la défense des droits de l'enfant depuis de nombreuses années dans le cadre d'une convention avec l'Unicef la labellisant « Ville amie des enfants ». Elle souhaite désormais poursuivre ce partenariat pour le présent mandat 2020/2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer l'intention de la ville de La Roche-sur-Yon de poursuivre ce partenariat avec l'Unicef.

**Guy BATIOU :** « Il est évident que nous allons soutenir cette proposition. Les attendus de la délibération évoquent le bien-être de chaque enfant et la lutte contre l'exclusion. Je voudrais donc rappeler qu'un enfant n'est en rien responsable ni du lieu de sa naissance, ni de ses parents, et qu'une ville amie des enfants se doit justement de protéger les enfants – car ils sont avant tout des enfants, qu'ils soient migrants ou non-migrants. Je rappelle d'ailleurs que nous avons l'occasion de demander votre soutien Monsieur le Maire, pour éviter qu'une famille soit expulsée, et nous vous en remercions. Quoi qu'il en soit, ces enfants-là méritent toute notre attention car on ne traverse pas des continents juste pour le plaisir et pour retourner d'où l'on vient – ou en tous cas pas dans ces conditions. »

**Monsieur le Maire :** « Ce sujet fait en effet partie des combats pour lesquels j'ai toujours été à vos côtés. Vous continuerez donc à me trouver à vos côtés pour défendre ces positions, et surtout pour défendre les enfants. »

**Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.**

### **34. Programme prévisionnel 2021 de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon**

**Rapporteur : Philippe PORTÉ**

Le programme prévisionnel de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon de l'année 2021 présente les projets de coopération, d'accueil et de déplacements et d'animations, en lien avec l'ouverture sur le monde et la citoyenneté européenne programmées et envisagées tout au long de l'année. Ce programme est généré à la fois par les activités du centre de ressources municipal spécialisé sur les questions européennes et internationales, par l'ouverture sur le monde géré par le service municipal des Relations Internationales (également labellisé par la Commission européenne Centre d'information Europe Direct Vendée), et par la poursuite des relations et projets de partenariat, de coopération et d'amitié avec les villes jumelles, amies et partenaires de La Roche-sur-Yon.

L'ensemble de l'action internationale et européenne de la ville de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il est donc proposé au Conseil municipal

d'approuver le programme prévisionnel de l'année 2021 relatif à l'action internationale et européenne de la municipalité yonnaise.

**Martine CHANTECAILLE** : « Les relations internationales apparaissent souvent comme le propre des Etats. Nous savons que partout dans le monde les villes coopèrent entre elles, et, qu'au-delà de l'économie, leur jumelage par leurs partenariats joue aussi un rôle essentiel pour une citoyenneté ouverte sur le monde, pour la transition écologique ou pour la défense des droits de l'homme, car elles sont aussi des porte-voix utiles.

Cette délibération est peut-être la dernière de ce Conseil, mais elle n'en n'est pas moins importante. Etablir un programme d'actions internationales en temps de pandémie n'est pas évidemment pas simple, et nous comprenons parfaitement que les accueils et les déplacements soient présentés sous réserve des conditions sanitaires. Toutefois, au-delà de ces précautions, nous constatons à la lecture de ce programme que si vous avez reçu de nombreux jumelages et partenariats en héritage en 2014, ainsi que des dispositifs comme les bourses Elite, vous vous contentez au mieux de cet héritage au risque de le voir s'étioler. Sans nostalgie, nous aimerions au contraire qu'il reçoive un nouveau souffle car aucun nouveau partenariat n'a factuellement été noué depuis 2014. Or, nous voyons revenir la même phrase depuis plusieurs années sur la prospection de contacts avec une nouvelle ville partenaire.

Comme je l'ai déjà signalé, la subvention à l'AEIN a constamment diminué, et il n'existe plus de délégation à la coopération dans ce nouveau mandat. Nous souhaiterions donc qu'au-delà de ce programme, vous nous présentiez un véritable projet de nouvelles actions internationales en Conseil municipal, telle que vous entendez les faire vivre durant ce mandat. Nous souhaiterions aussi que notre ville fasse davantage entendre sa voix quand l'actualité internationale l'exige. Rien n'empêche par exemple, même dans des conditions sanitaires compliquées, que notre ville signe la charte de solidarité avec les Ouïgours, comme d'autres villes de différentes majorités politiques l'ont fait. Rien n'empêche non plus que notre ville participe comme d'autres à la plateforme non partisane des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, qui sauve quotidiennement des vies humaines. Rien n'empêche enfin que notre ville réfléchisse dès à présent à une nouvelle manifestation contre le racisme, quand elle sera évidemment possible.

Si ces propositions trouvent de l'écho auprès de vous, nous serons évidemment favorables à y travailler avec vous. Dans cette attente, nous ne voterons pas ce programme. »

**Monsieur le Maire** : « Merci d'essayer de nous couper l'herbe sous le pied pour faire le programme que nous avons décidé, tout en demandant de le faire en le faisant mieux. C'est un des illogismes auquel vous nous avez déjà habitués. »

**Philippe PORTÉ** : « Madame Chantecaille, autant certains sujets méritent discussion, autant je peux vous assurer ce soir que Monsieur le Maire et d'autres élus ont des contacts très fréquents avec nos villes jumelles. D'autre part, je rappelle que la Ville adhère aussi à d'autres associations nationales et internationales, et que nous avons aujourd'hui la possibilité d'entreprendre de nouveaux jumelages et de nouveaux partenariats grâce à ces contacts. D'ailleurs, certains sont déjà en cours et vous aurez le loisir de les découvrir lors de la commission à laquelle vous appartenez. Nous ne manquerons donc pas de débattre autour de ce sujet d'importance. Peut-être faisons-nous parfois les choses de manière un peu discrète en la matière, mais ne vous inquiétez pas, vous découvrirez bientôt un certain nombre d'initiatives. »

**Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.**

**8 abstentions : Stéphane. Ibarra, Martine Chantecaille, Nicolas Héлары, Florence Lemaire, Romain Bossis, Myriam Després, David Sallé, Aurélie Vieilledent.**

**Décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

**Monsieur le Maire** rappelle que les assises de quartier démarreront prochainement, il invite les conseillers à le faire savoir. Ce projet du mandat doit permettre de donner la parole à toute la population yonnaise pour imaginer la ville de demain et partager une vision commune de la Roche-sur-Yon en 2030 ou en 2050.

**Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures 50.

Le Maire,  
Luc BOUARD

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Roche-sur-Yon, Vendée. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON" around the top and "Vendée" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower. A blue ink signature is written over the stamp.

